

PROJET DE DISCOURS DE LA DELEGATION TOGOLAISE A LA CONFERENCE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONSENSUS DE MONTERREY DOHA

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,
Monsieur le Secrétaire de la Conférence,
Mesdames et Messieurs.

Prenant la parole pour la première fois, nous nous devons avant toute chose, de remercier vivement les Hautes Autorités du Qatar pour l'accueil chaleureux qu'ils ont bien voulu réserver à toutes les délégations.

Nous voudrions aussi, Monsieur le Président, associer notre voix à celle des délégués qui nous ont précédés pour vous présenter nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre désignation pour diriger nos travaux. Nous sommes rassurés qu'avec vos expériences cette Conférence sur l'évaluation de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey aboutira à des résultats probants qui permettront de jeter de nouvelles bases pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le monde en général et en Afrique en particulier.

Nos félicitations vont également au Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki-moon pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour donner un nouveau souffle à la réalisation des OMD et à la lutte contre la pauvreté.

Monsieur le Président,

Notre rencontre de ce jour, en ces lieux ne se justifie que par notre désir commun de trouver des solutions efficaces aux problèmes de financement du développement pour la réalisation des OMD et la réduction de la pauvreté.

Nous avons certainement encore souvenir qu'il y a de cela plus de six ans, en mars 2002, s'était tenue à Monterrey au Mexique la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement qui s'est achevée sur l'adoption du Consensus de Monterrey consacrant le partage des responsabilités en matière de mobilisation des ressources intérieures et extérieures aux fins du développement. Cet acte important qui visait à accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en vue de créer un monde meilleur pour tous à l'horizon 2015, avait suscité d'énormes espoirs de la part des pays en développement.

En effet, le partenariat qui est défini dans le Consensus de Monterrey exige des pays en développement qu'ils assument une plus grande part de leur développement en s'efforçant d'appliquer des politiques économiques rationnelles, la bonne gouvernance, la primauté du droit et d'utiliser leurs propres ressources de manière plus efficace et plus rationnelle.

Il indique aussi les principaux domaines dans lesquels leurs partenaires des pays développés peuvent leur apporter un concours financier supplémentaire pour compléter leur propre surcroît d'efforts : assurer une augmentation des apports de ressources privées au profit de tous les pays en développement et en accentuer les effets sur le développement ; leur offrir davantage de possibilités d'accès aux marchés des pays développés par la création d'un

système de commerce international équitable, fondé sur des règles et favorable au développement ; accroître le montant et l'efficacité de l'aide publique au développement qui reste cruciale pour la réalisation dans de nombreux pays, des objectifs de développement arrêtés sur le plan international et de la faire mieux cadrer avec les priorités nationales et les OMD; éliminer le surendettement qui réduit les montants d'aide et les ressources intérieures disponibles pour réduire la pauvreté et stimuler le développement à plus long terme; enfin, faire en sorte que l'environnement international facilite les efforts des pays en développement pour mobiliser leurs ressources et tirer pleinement parti du système commercial et financier international.

Les espoirs justifiés, suscités par ce Consensus de Monterrey, malgré les efforts consentis de par et d'autres, sont aujourd'hui loin d'être comblés.

La présente Conférence est une heureuse occasion pour nous d'évaluer ensemble la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de faire un bilan sans complaisance, de discuter et d'adopter des mesures énergiques qui s'imposent afin de réaffirmer nos engagements pris à Monterrey.

Pour sa part, le Togo, après avoir traversé une longue crise socio-politique qui a fortement freiné le processus de développement du pays et occasionné une réduction massive de l'aide extérieure due à la suspension de la coopération avec ses principaux partenaires *au* développement, s'était résolument engagé depuis 2006 dans un vaste programme de réformes politiques, économiques et financières visant l'instauration des structures et mécanismes nécessaires à la mobilisation de ses ressources intérieures et des concours financiers de ses partenaires au développement

C'est ainsi que par l'instauration d'un climat de sérénité et d'apaisement, il a été possible d'engager des réformes économiques et financières majeures en vue de l'assainissement des finances publiques, du renforcement de la transparence dans la gestion publique, de la lutte contre la corruption et du redressement des secteurs porteurs de croissance.

Dans le même sillage, il a été élaboré et adopté une stratégie nationale de développement à long terme basée sur les OMD et un Document de Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (DRSP I). La mise en œuvre satisfaisante de ces réformes a permis d'organiser en septembre 2008 à Bruxelles, une Conférence des partenaires au développement pour informer ceux-ci sur les récents développements politiques, économiques et sociaux ainsi que sur la vision, les orientations stratégiques et les actions prioritaires contenues dans le programme d'urgence du Togo pour le redressement la reconstruction de l'économie nationale.

Cependant, au bout de tous ces efforts, beaucoup reste encore à faire pour créer les conditions favorables à un véritable développement socioéconomique du Togo et au bien-être de ses populations

En fait, les efforts de nos pays ne sauraient seuls suffire pour propulser nos Etats vers l'atteinte des indicateurs liés aux OMD, notamment celles relatives à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim.

L'on peut ainsi comprendre aisément que les faibles performances enregistrées sont imputables, en partie aux problèmes de financement du développement, à l'épineuse question de la dette et aux difficultés que le Togo rencontre pour exploiter au mieux les opportunités offertes.

Le Togo en effet dépend de l'assistance étrangère pour le financement d'une bonne partie de son programme d'investissement public (PIP). Traditionnellement 80% de l'investissement public est financé par des ressources extérieures constituées de dons et de prêts consentis à des termes concessionnels.

A propos du financement du développement, il convient de rappeler ici que pour le Togo, la réalisation de sa stratégie de développement basée sur les OMD nécessite des investissements estimés à environ 3.673 milliards de FCFA, soit 7,2 milliards de dollars des Etats-Unis sur la période 2006-2015 pour l'ensemble des secteurs retenus. Comme on peut le constater, ces besoins requièrent une mobilisation importante de ressources tant internes qu'externes et nos partenaires des pays développés devraient pouvoir jouer un rôle important dans ce domaine.

Il revient à nos partenaires au développement de soutenir davantage nos efforts en assurant un accroissement substantiel de l'aide publique au développement et en procédant à une plus grande ouverture de leurs marchés à nos produits d'exportation qui constituent notre principale source de revenu pour le financement des actions de développement et de lutte contre la pauvreté.

La question du financement du développement se trouve également étroitement liée à celle de la dette. En effet, la plupart de nos pays, en raison des déboursements qu'ils sont obligés d'effectuer au titre du paiement de la dette, ne sont plus en mesure d'assurer les investissements nécessaires à une croissance soutenue susceptible de contribuer à une réduction sensible de la pauvreté.

Dans ce cadre, notre pays est à pied d'œuvre pour la préparation du DSRP complet qui pourrait lui ouvrir la porte des initiatives pour l'allègement de la dette, notamment l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés ou PPTE dont le point de décision devrait être atteint au dernier trimestre 2008 et plus tard l'Initiative pour un Allègement de la Dette Multilatérale ou IADM.

Toutefois, il convient de rappeler que les efforts salutaires dans le cadre de ces initiatives en faveur des pays pauvres ont montré leur limite, puisque certains pays parvenus au point d'achèvement de l'initiative PPTE sont encore à des niveaux d'endettement insoutenables.

La délégation togolaise ne doute pas de la détermination des pays industrialisés à régler plus à fond la question de la dette extérieure des pays africains.

Monsieur le Président,

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans évoquer le troisième Programme d'Action des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés pour la période 2001-2010, appelé communément Programme d'Action de Bruxelles. En effet, la délégation togolaise note avec préoccupation, le peu de progrès réalisé par le groupe des Pays les Moins Avancés dans la mise en œuvre dudit programme, notamment dans le domaine de l'élimination de l'extrême pauvreté, de la réalisation d'une croissance soutenue et d'un développement durable.

A cet effet, ma délégation voudrait attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de prendre des mesures concrètes et hardies en vue de mobiliser les ressources nécessaires à deux ans de l'échéance de manière à éviter audit programme, de connaître le même sort que les deux précédents.